REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VILLE D'EAUBONNE

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de PONTOISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026 À 19h30

Date de convocation			A l'ouverture de la séance
	Nombre de membres en exercice :		**17**
11/06/2026	Nombre de membres présents :		12
	Nombre de membres représentés :		5
	Nombre de membres votants :		17

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
S'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame Julia MANA

Représentants du Conseil Municipal :

Étaient présent(e)s :
Mme Julia MANA – Vice-présidente, M. Dominique NOIRÉ, Mme Martine CHARBONNIER, Mme Corinne ROINÉ, M. Gilles JAOUEN

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme Marie-José BEAULANDE donne pouvoir à Mme Corinne ROINÉ
Mme Julie AURIEL donne pouvoir à Mme Martine CHARBONNIER
Mme Naïma BEN CHAABANE donne pouvoir à M. Gilles JAOUEN
Jay LEVENT donne pouvoir à Mme Julia MANA

Représentants des associations :

Étaient présent(e)s :

Mme Véronique BOUBY, M. Michel LE BRUN, M. Dominique BASSON, Mme Yvette RETUREAU, Mme Véronique SZPAK, Mme Marianne TOUTEAU-FERY, Mme Marie-Claude BOISMARTEL

Était excusé et représenté :

M. Bertrand GOUJART-DELAMBRE donne pouvoir à Mme Yvette RETUREAU

Accusé de réception en préfecture
095-269500484-20260924-2026-101-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-101

Pôle Animation-Prévention : Convention de partenariat avec le Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le cancer -

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le projet de convention de partenariat avec le Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le Cancer ;

CONSIDÉRANT que le CCAS organise des actions de prévention en santé ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein, des actions sont organisées avec le Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le Cancer ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de passer une convention de partenariat avec le Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le Cancer ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

A l'unanimité (17 voix pour) des suffrages exprimés,

↳ **ARTICLE 1 : ADOPTE** la convention de partenariat,

↳ **ARTICLE 2 : AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention avec le Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le Cancer.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 06/10/2026
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Anne DEVALOIS

Directrice du CCAS.

La Présidente du CCAS,

Ville d'EAUBONNE (Val-d'Oise) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Marie-José BEAULANDE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 70
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-269500484-20260924-2026-101-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2026